

THÉSAURUS DES EXPOSITIONS PROFESSIONNELLES

Table de correspondances des libellés "agent physique"

La version 2023 du Thésaurus des expositions professionnelles, livrée aux éditeurs de logiciels en fin d'année dernière, comporte une importante refonte de la classe « agent physique ».

Ce travail, mené tout au long de l'année 2022, s'inscrit dans le cadre d'un travail collaboratif multi-partenarial hébergé à l'ANSES et sur saisine de la Direction Générale du Travail. A ce titre, un Groupe de travail « Thésaurus des expositions professionnelles » (GT TEP) plénier et des sous-groupes de travail par thématiques, ont en charge la veille des besoins des partenaires en termes d'utilisations du Thésaurus, ainsi qu'une maintenance évolutive constante s'appuyant sur une méthodologie standardisée.

Les mises à jour de la classe « agent physique » ont consisté notamment en une simplification des libellés et une réorganisation de l'arborisation des différents niveaux. Ainsi, quelque 93 libellés ont été inactivés et 104 nouveaux libellés créés.

Il est à noter qu'un certain nombre de libellés ont été modifiés par la suppression de notion de quantification qui définit l'exposition (par exemple, le libellé « infrason < 20 Hz » (Version 2022) est devenu « infrason » (Version 2023)).

En outre, certains items jusqu'alors classés dans cette classe ont été reclassés dans les classes « facteur biomécanique » et « qualité de l'espace de travail ».

Aussi et afin de faciliter la saisie dans le nouveau langage et de permettre aux SPSTI l'exploitation des données antérieurement renseignées, Présanse, via ses Groupes Thésaurus, a mis à disposition des utilisateurs, une table de correspondances entre les libellés de la version 2022 et ceux de la version 2023.

Cette table de correspondances propose une double entrée, soit en fonction des libellés figurant dans la classe « agent physique » antérieurement à la Version 2023, soit à partir de ceux désormais utilisables à compter de cette version 2023.

Les correspondances proposées sont soit des correspondances exactes, soit des correspondances approchantes. Quelques libellés utilisables jusqu'alors n'ont pas été repris et n'ont, de fait, pas de correspondance possible (intempérie, courant d'air, objet incandescent, laser continu, laser pulsé, rayonnement mixte, ...). Dans le même temps, certains libellés constituent de vraies nouveautés et ne sont donc présents que dans la Version 2023 (éclairage scintillant, lumière bleue, accélération transmise au corps, décélération transmise au corps, ...).

Cette table de correspondances n'a pas vocation à être implémentée dans les solutions logicielles pour continuer à saisir dans l'ancien langage. Elle constitue une aide pour les utilisateurs pour s'approprier et utiliser la nouvelle arborisation et les libellés présents.

De plus, elle peut être utilisée par les personnels des SPSTI dans le cadre d'analyses statistiques et/ou épidémiologiques (descriptives comme analytiques) sur plusieurs années, notamment afin de faire le lien entre les pathologies observées, les expositions professionnelles et les conditions de travail.

Par conséquent, elle est mise à la disposition de tous, dans un document au format PDF, sur le site Internet de Présanse.

Toutefois, il a été proposé aux éditeurs qui le souhaitent, de leur fournir ce document au format Excel afin d'en faire usage pour faciliter la saisie avec ce nouveau vocable. ■

Pour en savoir plus :

- Le support est disponible sur presanse.fr > [ressources](#) > [Thésaurus Harmonisés versions 2023](#) > [Correspondances des libellés de la classe agent physique entre les versions 2022 et 2023](#)



THÉSAURUS DES EXPOSITIONS PROFESSIONNELLES (TEP) CORRESPONDANCES LIBELLÉS CLASSE "AGENT PHYSIQUE" (VERSION 2022 - VERSION 2023)		CORRESPONDANCES LIBELLÉS TEP 2022 - 2023	
Version 2022	Version 2023	Version 2022	Version 2023
0100	0100	0100	0100
0101	0101	0101	0101
0102	0102	0102	0102
0103	0103	0103	0103
0104	0104	0104	0104
0105	0105	0105	0105
0106	0106	0106	0106
0107	0107	0107	0107
0108	0108	0108	0108
0109	0109	0109	0109
0110	0110	0110	0110
0111	0111	0111	0111
0112	0112	0112	0112
0113	0113	0113	0113
0114	0114	0114	0114
0115	0115	0115	0115
0116	0116	0116	0116
0117	0117	0117	0117
0118	0118	0118	0118
0119	0119	0119	0119
0120	0120	0120	0120
0121	0121	0121	0121
0122	0122	0122	0122
0123	0123	0123	0123
0124	0124	0124	0124
0125	0125	0125	0125
0126	0126	0126	0126
0127	0127	0127	0127
0128	0128	0128	0128
0129	0129	0129	0129
0130	0130	0130	0130
0131	0131	0131	0131
0132	0132	0132	0132
0133	0133	0133	0133
0134	0134	0134	0134
0135	0135	0135	0135
0136	0136	0136	0136
0137	0137	0137	0137
0138	0138	0138	0138
0139	0139	0139	0139
0140	0140	0140	0140
0141	0141	0141	0141
0142	0142	0142	0142
0143	0143	0143	0143
0144	0144	0144	0144
0145	0145	0145	0145
0146	0146	0146	0146
0147	0147	0147	0147
0148	0148	0148	0148
0149	0149	0149	0149
0150	0150	0150	0150
0151	0151	0151	0151
0152	0152	0152	0152
0153	0153	0153	0153
0154	0154	0154	0154
0155	0155	0155	0155
0156	0156	0156	0156
0157	0157	0157	0157
0158	0158	0158	0158
0159	0159	0159	0159
0160	0160	0160	0160
0161	0161	0161	0161
0162	0162	0162	0162
0163	0163	0163	0163
0164	0164	0164	0164
0165	0165	0165	0165
0166	0166	0166	0166
0167	0167	0167	0167
0168	0168	0168	0168
0169	0169	0169	0169
0170	0170	0170	0170
0171	0171	0171	0171
0172	0172	0172	0172
0173	0173	0173	0173
0174	0174	0174	0174
0175	0175	0175	0175
0176	0176	0176	0176
0177	0177	0177	0177
0178	0178	0178	0178
0179	0179	0179	0179
0180	0180	0180	0180
0181	0181	0181	0181
0182	0182	0182	0182
0183	0183	0183	0183
0184	0184	0184	0184
0185	0185	0185	0185
0186	0186	0186	0186
0187	0187	0187	0187
0188	0188	0188	0188
0189	0189	0189	0189
0190	0190	0190	0190
0191	0191	0191	0191
0192	0192	0192	0192
0193	0193	0193	0193
0194	0194	0194	0194
0195	0195	0195	0195
0196	0196	0196	0196
0197	0197	0197	0197
0198	0198	0198	0198
0199	0199	0199	0199
0200	0200	0200	0200